



Mise à pied abusive de 2 jours

Par **lolo1702**, le **12/04/2014** à **15:56**

bonjour, je suis chauffeur routier, mon patron m'a convoqué courant mars pour me reprocher les faits suivants: une erreur de livraison d'une palette, un accrochage d'un poteau avec ma semi-remorque. Suite à ces incidents, il m'a supprimé ma prime de bon travail en février et en mars, en précisant bien sur ma fiche de paye la raison. En réponse à la convocation, il m'a averti qu'il me mettait 2 jours de mise à pied pour ces mêmes faits.... mais il me semble que l'on ne peut être sanctionné deux fois pour les mêmes faits, non? Je compte lui répondre par courrier recommandé en lui demandant l'annulation de la mise à pied du fait qu'il m'a déjà supprimé ma prime.... n'ayant pris contact avec les délégués du personnel, ceux-ci m'ont averti que mon patron ne changerait pas d'avis et ne reviendrait pas sur sa décision.... j'attends une réponse écrite de sa part dans ce sens pour aller devant les prud'hommes, mais je ne sais pas comment procéder....